

**MAIRIE DE VAULX**  
**74150 VAULX**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX**

**SEANCE DU 29 Septembre 2017 à 20h30**

*Le 29 Septembre 2017, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GERELLI Alain, maire de Vaulx.*

***Date de la convocation : 21-09-2017***

***Nombre de Conseillers en exercice : 15***

***Etaient présents : MM GERELLI Alain, HELF Philippe CONTAT Pascal, VENDRASCO Isabelle, MARCHAND Chantal, FANTINI Cécile, WURTZ François, LAFONT Michaël, FAVRE Valérie, VERNEY Cédric, CADOUX Frédéric, GIRARDY Stéphane, BOCQUET Christophe***

***Etaient absents excusés : PARENT Marie-Claire***

***Etaient absents : MESSINA Jonathan***

***Procurations : PARENT Marie-Claire à FANTINI Cécile***

***A été désignée secrétaire de séance : MARCHAND Chantal***

**1) Approbation des procès-verbaux des 23 Juin, 13 Juillet et 30 Août 2017**

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité

**2) Compte rendu des décisions prises par délégation**

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

01-08-2017 : contrat de nettoyage salle communale, mairie, salle de motricité avec la société STEAM pour l'année 2017-2018 : 4 440.00 € HT

**- Urbanisme :**

**3) Dossiers en cours (DP-PC-Cub)**

Date de dépôt	Numéros de dossier	Pétitionnaire	Lieu-dit	Numéro parcelle	Objet	Avis commission d'urbanisme
<b>DECLARATION PREALABLE</b>						
29/08/17	DP 074 292 17 X 0020	RAVOIRE Jean-Marc	51 route des Montets	A 990	Abri de table	<b>favorable</b>

**4) Déclaration d'Intention d'Aliéner 2017-008 à 2017-0012**

a) DIA 2017-008

Monsieur Le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2017-008, déposée par Maître Alexis BONAVENTURE pour la parcelle D 833 au hameau de Bellossy, 197, route du Miollasset d'une surface globale de 24 a 08ca pour un montant de 348 000, 00 € (dont 4 000,00 € de mobilier).

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur la parcelle D 833 au hameau de Bellossy, 197, route du Miollasset d'une surface globale de 24 a 08ca pour un montant de 348 000, 00 € (dont 4 000,00 € de mobilier).

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE**

**DE NE PAS EXERCER** son droit de préemption sur la parcelle D 833 au hameau de Bellossy, 197, route du Miollasset d'une surface globale de 24 a 08ca pour un montant de 348 000, 00 € (dont 4 000,00 € de mobilier).

b) DIA 2017-009

Monsieur Le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2017-009, déposée par Maître Xavier BRUNET pour les parcelles A 1190p1 et A913p1 au lieu-dit Vers les Plats, d'une surface globale de 7a 00 ca pour un montant de 107 100, 00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur les parcelles A 1190p1 et A913p1 au lieu-dit Vers les Plats, d'une surface globale de 7a 00 ca pour un montant de 107 100, 00 €.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**

**DE NE PAS EXERCER** son droit de préemption sur les parcelles A 1190p1 et A913p1 au lieu-dit Vers les Plats, d'une surface globale de 7a 00 ca pour un montant de 107 100, 00 €.

c) DIA 2017-010

Monsieur Le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2017-010, déposée par Maître Jon ETCHARRRY pour les parcelles B 1086 et V 1091 au lieu-dit Le Biolley, d'une surface globale de 3a 39 ca pour un montant de 135 681, 00 € et une commission de 10 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur les parcelles B 1086 et V 1091 au lieu-dit Le Biolley, d'une surface globale de 3a 39 ca pour un montant de 135 681, 00 € et une commission de 10 000 €.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**

**DE NE PAS EXERCER** son droit de préemption sur les parcelles B 1086 et V 1091 au lieu-dit Le Biolley, d'une surface globale de 3a 39 ca pour un montant de 135 681, 00 € et une commission de 10 000 €.

d) DIA 2017-11

Monsieur Le maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2017-011, déposée par Maître Jon ETCHARRRY pour les parcelles B 1088 et V 1091 au lieu-dit Le Biolley, d'une surface globale de 3a 53 ca pour un montant de 112 613,00 € et une commission de 10 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption les parcelles B 1088 et V 1091 au lieu-dit Le Biolley, d'une surface globale de 3a 53 ca pour un montant de 112 613,00 € et une commission de 10 000 €.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**

**DE NE PAS EXERCER** son droit de préemption sur les parcelles B 1088 et V 1091 au lieu-dit Le Biolley, d'une surface globale de 3a 53 ca pour un montant de 112 613,00 € et une commission de 10 000 €.

#### e) DIA 2017-012

Monsieur Le maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2017-012, déposée par Maître Denis GILIBERT pour les parcelles E 247, E 250, et E252 au lieu-dit Beula, d'une surface globale de 17a 72 ca pour un montant de 520 000,00 € dont 20 000 € de mobilier et une commission de 11 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur les parcelles E 247, E 250, et E252 au lieu-dit Beula, d'une surface globale de 17a 72 ca pour un montant de 520 000,00 € dont 20 000 € de mobilier et une commission de 11 000 €.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE**

**DE NE PAS EXERCER** son droit de préemption sur les parcelles E 247, E 250, et E252 au lieu-dit Beula, d'une surface globale de 17a 72 ca pour un montant de 520 000,00 € dont 20 000 € de mobilier et une commission de 11 000 €.

### **5) Acquisition parcelle A 1245 à Mme Lejeune**

Monsieur le Maire fait part de la proposition de Madame Lejeune pour acquérir la parcelle A 1245, au bout du lotissement Bellevue 2.

Il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur l'acquisition de cette parcelle.

Les membres du Conseil Municipal acceptent d'acquérir cette parcelle. Toutefois, ils demandent une estimation de la SAFER avant que Monsieur le Maire négocie le prix d'acquisition avec Madame Lejeune.

#### **- Administration générale**

### **6) Acte de sous-traitance Colas pour Degeorges**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 27 janvier 2017, les membres du Conseil avaient accepté une déclaration de sous-traitance de l'entreprise **COLAS RHONE ALPES AUVERGNE** : titulaire du marché Aménagement du chef-lieu – Lot 2 Travaux de revêtements bitumineux - déclaration de la société **DEGEORGES TP** domiciliée 111, route de chez le Français Mougny 74270 Chilly pour un montant maximum de 66 505,32 € HT pour la tranche 1 conditionnelle.

La Société COLAS propose de réduire à 59 903,55 € HT le montant à régler à la société **DEGEORGES TP**.

Il est proposé à l'Assemblée d'accepter l'acte modificatif de sous-traitance **DEGEORGES TP** domiciliée 111, route de chez le Français Mougny 74270 Chilly pour un montant maximum de 59 903,55 € HT pour la tranche 1 conditionnelle, d'agréer les conditions de paiement direct au sous-traitant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes spéciaux à intervenir.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité, DECIDE**

- **D'ACCEPTER** l'acte modificatif de sous-traitance **DEGEORGES TP** domiciliée 111, route de chez le Français Mougny 74270 Chilly pour un montant maximum de 59 903,55 € HT pour la tranche 1 conditionnelle
- **D'AGREER** les conditions de paiement direct au sous-traitant
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes spéciaux à intervenir

### **7) Projet d'équipement numérique pour l'école**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que l'inspection académique souhaite favoriser le développement des tablettes. Mais les enseignants préfèrent l'acquisition de tableaux numériques.

Monsieur Helf explique à l'Assemblée qu'un tableau a déjà été installé à l'école. Monsieur le Maire précise qu'il est utilisé pratiquement en permanence par un seul enseignant, d'où la demande d'équipement complémentaire.

Monsieur Wurtz considère qu'il est indispensable de mettre à disposition des enseignants un tableau numérique dans chaque classe car ils facilitent le travail des enseignants.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de contacter l'Inspecteur d'Académie pour connaître sa position sur l'installation de tableaux numériques dans les classes.

M Helf explique que rien n'est budgété pour cet achat. Le projet serait étudié dans le cadre du budget 2018 mais en amont de la préparation du budget il faudra les besoins et un estimatif

### **8) Jeux pour l'école maternelle**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il a été proposé à l'Association des Parents d'Elèves de prendre en charge l'achat des jeux extérieurs de l'école maternelle. La mairie prendrait en charge l'aménagement du terrain.

Monsieur le Maire et Monsieur Contat se proposent de vérifier la surface nécessaire à l'installation des jeux.

Monsieur Wurtz explique à l'Assemblée qu'au cours de l'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves, les membres présents ont voté contre la proposition des membres du bureau de baisse du prix du ticket repas. Mais, dans l'immédiat, ils ne sont pas prononcés sur l'achat éventuel des jeux.

Le Conseil Municipal restant dans l'attente de la position de l'association, la question est reportée à une séance ultérieure.

### **9) Prévention des risques liés à la baignade**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de prévenir les risques de noyade dans le Fier.

Le Conseil Municipal décide d'installer un panneau « baignade dangereuse » « baignade non surveillée ». Cette question sera évoquée à un prochain conseil.

### **10) Location de hangar pour stockage de matériel**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il a fallu déplacer le matériel de l'adjoint technique entreposé dans son local pour débiter les travaux de transformation en bâtiment à caractère médical.

Il a été nécessaire de trouver un lieu de stockage. Madame Barra Margot s'est proposée pour mettre à disposition un hangar d'une surface de 80 m<sup>2</sup>.

Il est proposé au Conseil Municipal d'indemniser Madame Barra Margot en lui payant chaque mois un loyer, de fixer le montant du loyer pour la location de ce hangar et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de location à intervenir.

Madame BARRA Margot, propriétaire du local, devra s'assurer que ce bâtiment est bien couvert par son contrat d'assurance.

En l'absence de Monsieur Contat Pascal,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE**

- **D'INDEMNISER** Madame Barra Margot en lui payant chaque mois un loyer de 200,00 € pour la location de ce hangar pendant la durée des travaux de construction du local technique
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de location à intervenir

### **11) Assurance du matériel et du véhicule de service pendant les travaux**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une déclaration de transfert du matériel (évalué à 20 000 €), dans le hangar de Madame Contat Margot a d'ores et déjà été faite auprès de la société Axa Assurance.

### **12) Décisions fiscales à prendre avant le 1<sup>er</sup> octobre**

Monsieur Helf présente aux membres du Conseil Municipal le catalogue des délibérations de fiscalité directe locale. Il rappelle que la commune a d'ores et déjà voté un abattement de 10% sur la taxe d'habitation pour les personnes handicapées. Par ailleurs, il explique que, faute de délibération contraire du Conseil Municipal, les propriétaires bénéficient, pour toute nouvelle construction, d'une exonération de taxe foncière pour une durée de 2 ans.

- Il est demandé à l'Assemblée d'indiquer si les membres du Conseil souhaitent apporter des modifications aux décisions fiscales préalablement votées.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE**

- **DE CONFIRMER** l'abattement de 10 % sur la valeur locative des habitations soumises à la taxe d'habitation, en faveur des personnes handicapées ou invalides, prévu à l'article 1411 II 3 bis du CGI.
- **DE CONFIRMER** l'exonération de deux ans des constructions nouvelles à usage d'habitation

### **13) Horaires du personnel année 2017-2018**

Il est expliqué aux membres du Conseil Municipal l'organisation du temps de travail du personnel de l'école pour l'année scolaire 2017-2018, compte-tenu de la vacance de poste de l'adjoint d'animation. Cette réorganisation a été faite en accord avec les agents, soumise au Centre de Gestion et à la Trésorerie qui ont émis un avis favorable. Elle n'est valable que pour l'année scolaire 2017-2018, dans l'attente d'une décision sur les rythmes scolaires à intervenir à compter de l'année scolaire 2018-2019.

### **14) Marchés bâtiments publics**

Monsieur Helf et Madame Favre rappellent à l'Assemblée que, par délibération du 30 août 2017, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir pour la construction d'un bâtiment technique municipal et la création d'un local médical dans un bâtiment existant avec création d'un appartement.

Les lots 4 ,5 et 18 avaient été déclarés infructueux. Monsieur le Maire avait été autorisé à relancer une consultation pour ces trois lots.

Il est expliqué à l'Assemblée que :

deux entreprises ont fourni un devis pour le lot 5 « couverture zinguerie »

- l'entreprise CARTIER, domicilié 221 route de Vallières à 74150 Hauteville Sur Fier pour un montant de 45 239,28 € HT
- l'entreprise BRUNET LAYDERNIER, pour un montant de 44 986,45 € HT

Une seule entreprise a déposé un devis pour le lot 18 « enduits de façade »

les établissements FAVRE FELIX pour un montant de 9 870,00 € HT pour le bâtiment technique municipal et 9 325.50 € HT pour le local médical

- A ce jour, aucune entreprise n'a fait de proposition pour le lot 4.

Il est proposé à l'Assemblée de :

- d'attribuer à l'entreprise BRUNET LAYDERNIER, entreprise la mieux disante, le lot 5 « couverture zinguerie » pour un montant de 44 986,45 € HT
- d'attribuer aux établissements FAVRE FELIX le lot 18 « enduits de façade » pour un montant de 9 870,00 € HT pour le bâtiment technique municipal et 9 325.50 € HT pour le local médical
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande auprès de ces deux entreprises

Après délibération,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE**

- **D'ATTRIBUER** à l'entreprise BRUNET LAYDERNIER, entreprise la mieux disante, le lot 5 « couverture zinguerie » pour un montant de 44 986,45 € HT
- **D'ATTRIBUER** aux établissements FAVRE FELIX, le lot 18 « enduits de façade » pour un montant de 9 870,00 € HT pour le bâtiment technique municipal et 9 325.50 € HT pour le local médical
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à passer commande auprès de ces deux entreprises

### **15) Indemnité du trésorier**

Monsieur Helf rappelle à l'Assemblée qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs de communes et établissements publics.

De son côté, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de versement d'une indemnité de fonctions déposée par Madame SEIMANDI Chantal.

Il est proposé à l'Assemblée de demander le concours du comptable public pour assurer des prestations de conseil et de fixer le taux de l'indemnité de conseil accordée à Madame SEIMANDI Chantal.

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires

Après délibération,

Le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité,**

- **DE DEMANDER** le concours du comptable public pour assurer des prestations de conseil,
- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil à Madame SEIMANDI Chantal au taux de 92 % par an.
- **DE PRECISER** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité
- **DE DIRE** que la présente délibération annule et remplace la délibération du 12 décembre 2016

- Intercommunalité:

**16) Rétrocession signalétique du SIGAL**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que, suite à la dissolution du SIGAL, il est nécessaire d'enregistrer la rétrocession du mobilier dans la comptabilité de la commune pour leur valeur nette comptable, soit 875.46 € au 31-12-2016.

Pour ce faire, il est proposé de prendre en compte ces mouvements comptables et de créer une décision modificative permettant de les enregistrer sur les comptes 2158 en dépenses et 13241 en recettes ainsi qu'il suit :

**DECISION MODIFICATIVE 2017-03**

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
Compte	Libellé	Budget Primitif	Crédits à ajouter	Crédits à réduire
Dépenses				
21/2158	Autre installations		875,46 €	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>875,46 €</b>	
Recettes				
13/13241	Commune membre de GFP		875,46 €	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>875,46 €</b>	

Après délibération,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

**ADOpte** la décision modificative 2017-03 telle que présentée qui s'équilibre à :

**Section d'investissement : 875,46 €**

**17) Enquête publique modification PLU**

Monsieur le Maire fait le point sur l'enquête publique : 4 permanences de l'agent enquêteur ont été organisées : 2 à la Communauté de Communes et 2 à la mairie de Vaulx. L'enquête sera close le 11 octobre prochain.

**18) Point PLUIH**

Le dossier est en cours.

**19) Projet de territoire**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'envisager un projet de territoire à l'horizon 2050. Il souhaite que des réunions de travail sur ce sujet soient organisées.

- **Travaux:**

-

**20) Avancement des Travaux**

**a) Implantation des abris-bus**

Les abribus seront installés la semaine du 2 octobre 2017.

**b) Travaux de voirie**

Les travaux se finalisent. Il reste les bacs à fleurs à poser.

**c) Bâtiments publics**

Les travaux de terrassement du local technique vont commencer pendant la semaine du 2 octobre 2017.

**21) Extension de réseau Enedis lotissements du Biolley**

Monsieur le Maire et Monsieur Contat expliquent à l'Assemblée, qu'en raison des futures constructions du Biolley, il a été nécessaire d'accepter le renforcement du réseau électrique du Biolley pour le montant de 9 423,74 €.

**22) Etude du réseau électrique Enedis**

Cette question est reportée à un prochain conseil.

**23) Syane : déplacement de poteaux et étude éclairage public  
et enterrement des réseaux entrée sud**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter du Syane la réactualisation de l'étude du Syane de l'enterrement des réseaux dans le cadre de l'aménagement de l'entrée sud du village, avec l'intégration de la nouvelle infrastructure routière, et l'ajout du déplacement de 2 poteaux.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

**SOLLICITE** du Syane la réactualisation de l'étude du Syane de l'enterrement des réseaux dans le cadre de l'aménagement de l'entrée sud du village, avec l'intégration de la nouvelle infrastructure routière, et l'ajout du déplacement de 2 poteaux.

**24) Réflexion sur la construction intercommunale d'un nouveau groupe scolaire**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il a engagé avec les maires de Nonglard et Hauteville une réflexion sur la réalisation d'un groupe scolaire intercommunal.

**Social:**

**25) Semaine Bleue et Octobre Rose**

Madame Marchand explique à l'Assemblée les animations prévues par le CCAS :

- dans le cadre de la semaine bleue : proposition de projection d'un film au club de l'âge vermeil
- dans le cadre d'Octobre Rose (illumination de la mairie, pose d'une banderole devant la mairie, et marche rose avec distribution de tee-shirts organisée par l'association A Vaulx Sentiers).

**26) Solidarité Nationale Victimes de l'Ouragan IRMA**

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas verser de subvention pour la solidarité Nationale des Victimes de l'Ouragan IRMA.

## **Questions diverses:**

### **Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire pense qu'il conviendra d'étudier la majoration de la taxe d'aménagement sur le secteur du Biolley. En effet, les nouvelles constructions vont nécessiter la réalisation de travaux de voirie, réseaux et équipements publics généraux.

### **Compte-rendu des assemblées générales des associations**

Madame Marchand indique à l'Assemblée que la majorité des associations ont réalisé leurs assemblées générales de rentrée. L'APE a fait une AG conjointe avec l'association Atout Mômes.

### **Visite du Sénat et Congrès des Maires**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la possibilité de visiter le Sénat simultanément avec le Congrès des Maires.

Les membres du Conseil considèrent que cette date est trop proche pour envisager ce déplacement.

### **Inauguration du Cabinet Médical**

La date de l'inauguration sera fixée ultérieurement.

### **2<sup>ème</sup> anniversaire du marché communal**

Madame Vendrasco et Madame Marchand présentent l'organisation de l'anniversaire du marché communal du 15 octobre 2017. Au programme : repas avec produits des exposants, buvette, animation musicale, et marche pédestre en rose organisée par l'association A Vaulx Sentiers.

### **11 novembre**

Monsieur le Maire et Madame Marchand indiquent qu'ils sont dans l'attente de la confirmation de la présence de Monsieur le Sous-Préfet pour fixer l'heure et organiser la cérémonie.

### **Affichage**

Question reportée à une prochaine séance

### **Toilettes publiques**

Question reportée à une prochaine séance

### **Accessibilité : nomination d'un responsable**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de nommer un élu responsable du dossier d'accessibilité. Personne ne se propose.

### **Nettoyage du terrain avant les travaux de terrassement du local technique**

Monsieur Contat sollicite les membres du Conseil Municipal pour couper et dégager les arbres situés à l'emplacement du futur local technique.

### **Site internet**

L'Assemblée est informée de la modification du site internet de la commune. La secrétaire de mairie est appelée à faire vivre ce nouveau site. Les membres du Conseil sont sollicités pour émettre un avis sur ce nouveau site, produire des photographies et/ou articles à insérer.

Levée de séance à 0h05